



Lycée professionnel
DES TROIS RIVIERES
1, rue des Cormiers
BP 78
44160 Pont-Château

Proviseur
O.TAVAN

☎ 02 40 45 66 80

Courrier électronique :
ce.0440541z@ac-nantes.fr

Dossier de candidature rentrée 2019

C.A.P AÉRONAUTIQUE

Option : AVIONIQUE / ELECTRICIEN(NE)

- Première année : formation sous statut scolaire

- Deuxième année :

Formation par la voie de l'apprentissage pour le CAP AVIONIQUE

Formation par voie scolaire pour le CAP ELECTRICIEN(NE)

Photo du
candidat

A retourner au Lycée Professionnel Des Trois Rivières
DATE LIMITE DE RECEPTION : VENDREDI 05 Avril 2019

Peuvent se porter candidats : les élèves de Troisième (dont 3^{ème} PEP),
de Seconde générale ou Seconde professionnelle.

Attention, si l'élève n'a pas 16 ans au 1^{er} septembre 2020 (début de la seconde année), il risque de ne pas trouver d'apprentissage (En aéronautique, les entreprises ne prennent pas d'apprenti avant 16 ans).

RENSEIGNEMENTS SUR LE (LA) CANDIDAT(E)

NOM : Prénom(s) :

INE (n° figurant sur le certificat de scolarité, à demander au secrétariat de l'établissement) :

Né(e) le : à Sexe : F M

Adresse :

Code postal : Ville :

NOM et Prénom du responsable :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse mail (du Responsable) :@.....

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION LP3R

Dossier reçu le : Complet Incomplet

DECISION

Classé(e) en liste principale

Classé(e) en liste supplémentaire n°

Refusé(e)

A.....le.....

Signature du chef d'établissement

VOTRE SCOLARITE

Année	Classes	Etablissements scolaires (avec les coordonnées)
2018-2019		
2017-2018		
2016-2017		

BOURSIER :

OUI

NON

Nombre de parts :

REGIME SOUHAITE : cochez

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

EXIGENCES ATTENDUES PENDANT LA FORMATION EN ETABLISSEMENT ET EN ENTREPRISE

Le respect de l'autre : s'exprimer dans l'application de la loi et des règles, c'est-à-dire dans l'acceptation de la différence, dans l'accueil de l'autre.

La rigueur dans ses actes : respecter les règles, les procédures et les horaires. Cela se traduit entre autre par une volonté affirmée de ponctualité, de précision, de régularité, de fiabilité et de respect des règles de non divulgation d'information quand cela est précisé.

L'esprit d'équipe : collaborer, partager et s'entraider afin d'atteindre collectivement un objectif commun.

L'autonomie avec un comportement responsable : savoir gérer son poste de travail en fonction des consignes, des règles et des procédures définies par l'équipe.

La mobilité : la mobilité est une exigence incontournable. L'entreprise Airbus de St Nazaire ne sera pas en mesure de prendre tous les apprentis, il faudra donc pouvoir trouver un apprentissage en dehors du bassin Nazairien voire sur la France entière.

Santé : la reconnaissance des couleurs est incontournable dans le domaine de l'électricité afin de différencier les différents fils électriques composant le harnais. Pour vous engager dans cette formation, vous ne devez pas avoir de difficultés liées à la reconnaissance des couleurs.

AVANT LA FORMATION

Mini-stage : La participation à un mini-stage de découverte de cette section semble incontournable afin de confirmer votre choix.

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT D'ORIGINE SUR LA POURSUITE D'ETUDES ENVISAGEES, AU REGARD DES EXIGENCES DE LA FORMATION

Très favorable Favorable Assez favorable Réservé Défavorable

Observations du Chef d'Etablissement d'origine :

.....

.....

.....

.....

.....

Signature du Chef d'Etablissement d'origine

Cachet de l'Etablissement

SI VOUS ÊTES RETENU SUR LA LISTE PRINCIPALE OU LA LISTE SUPPLÉMENTAIRE :

↪ ENREGISTREMENT DE VOTRE VŒU : DEMARCHE OBLIGATOIRE

Lors de la phase de pré affectation entre le 25 avril et le 02 mai_ : Vous devez préciser à votre établissement d'origine que vous êtes candidat au CAP Aéronautique / Electricien(ne) pour qu'il l'enregistre dans la procédure de pré affectation. Cette saisie est obligatoire pour la prise en compte de votre candidature.

↪ Puis lors de la phase d'affectation de juin : Vous devrez confirmer votre vœu d'affectation en CAP aéronautique/électricien(ne) auprès de votre établissement d'origine et du lycée des Trois Rivières. Seuls les candidats ayant fait enregistrer leur candidature début juin 2019 (au niveau de leur Etablissement d'origine) dans le cadre de la procédure **d'affectation Post 3^{ème}**, de l'Académie de Nantes pourront être définitivement admis.

En conséquence, vous devrez impérativement adresser à votre établissement d'origine afin que soit effectuée la saisie de votre vœu de **CAP Aéronautique option Avionique**, dans le cadre de la procédure d'affectation Post 3^{ème} de l'Académie de Nantes

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

Madame BOURHIS (Proviseure Adjointe)
Monsieur MARTIN (Directeur des Formations)

1, rue des Cormiers BP 78 44160 PONT-CHATEAU
☎ 02 40 45 66 80 ce.0440541z@ac-nantes.fr

NOM :PRENOM :



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

- AÉRONAUTIQUE Option AVIONIQUE / ELECTRICIEN(NE)

ENGAGEMENTS DE LA FAMILLE

Rythme de travail :

CAP en 2 ans :

- **La première année** est sous statut scolaire avec 7 semaines de période de formation en entreprise (Stage / PFMP)
- **L'année de terminale** est sous statut « apprenti », avec 14 semaines au centre de formation (lycée professionnel des Trois Rivières de PONTCHATEAU) et 33 semaines en ENTREPRISE. Le jeune est salarié de l'entreprise sous contrat de travail avec tout ce que cela implique (5 semaines de congés, horaires de l'entreprise, etc....).
 - **Si l'élève n'est pas retenu par une entreprise dans le domaine câblage/montage en aéronautique, il lui est proposé de poursuivre en terminale CAP ELECTRICIEN (2^{ème} année) sous statut scolaire afin de garantir un cursus complet de formation et une possibilité de poursuite d'études.**

Hébergement

- L'hébergement en internat est possible suivant les places disponibles.
- En ce qui concerne l'année en apprentissage (**classe terminale**), les démarches de recherche **d'un logement et la prise en charge sont à l'initiative des familles** (ou responsables légaux) des apprentis.

Recherche de l'entreprise : stage et apprentissage

- La recherche de l'entreprise pour le stage à effectuer en **classe de première** se fait par l'élève et ensuite le professeur principal prendra le relais si besoin en accompagnant le jeune dans sa démarche.
- En ce qui concerne la recherche de l'entreprise d'accueil pour l'apprentissage, en **classe de terminale**, la démarche doit être personnelle pour toutes les entreprises (sauf pour Airbus ou le lycée regroupe les demandes).
- En aucun cas, le choix de l'entreprise ne doit se faire sur **le seul critère géographique**. Cette formation requiert **une mobilité sur tout l'hexagone** afin de trouver le site qui accepte de prendre l'élève en apprentissage. L'entreprise est seule décisionnaire pour le recrutement d'un apprenti au sein de son établissement.

Nous avons pris connaissance du texte ci-dessus.

A le

Signature des parents ou responsables légaux des apprenants précédée de « Lu et approuvé »

Document à remettre avec le dossier de candidature.